

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 12-02-2021

M.B. 10-03-2021

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 77 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant l'appel complémentaire à candidatures publié le 17 juillet 2020 en vue de compléter les différents organes consultatifs instaurés en application du décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant les candidatures de Mesdames et Messieurs :

ANDRE Carole
ASSBAYHI Hanae
BIEBUYCK Alexandra
BLANCHUT Fabienne
COPPEE Benoît
DANBLON Deborah
DELMOTTE Bruno
DESSY Clément
GILLES Helen
JOWA Emmanuelle
LEMAIRE Roseline
MAIER Corinne
VAN GELDEREN Alain
WALLEZ Natacha

Considérant que ces candidatures ont été introduites dans le délai prévu par l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2019 susmentionné, prolongé jusqu'au 30 septembre 2020 ;

Qu'elles sont toutes recevables en ce qu'elles répondent au prescrit de l'article 5 § 4 dudit arrêté ;

Considérant la comparaison des titres et mérites des candidat.e.s effectuée conformément au prescrit de l'article 7 § 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 et annexée au

présent arrêté, ainsi que les avis remis par les fédérations professionnelles reconnues conformément à l'article 7 § 2 de ce même arrêté ;

Considérant qu'au regard des éléments repris dans le tableau annexé au présent arrêté, les conditions pour être nommé et prévues, par les articles 3, 4 et 20, 5° du décret du 28 mars 2019 et par l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle, sont remplies par les personnes suivantes :

ANDRE Carole
 ASSBAYHI Hanae
 BIEBUYCK Alexandra
 BLANCHUT Fabienne
 DANBLON Deborah
 DELMOTTE Bruno
 DESSY Clément
 GILLES Helen
 LEMAIRE Roseline
 MAIER Corinne
 WALLEZ Natacha

Que les personnes ci-dessous peuvent valablement être désignées membres de la commission des écritures et du livre,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté du 5 août 2020 portant nomination des membres de la commission des écritures et du livre instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres de la commission des écritures et du livre pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1°) en qualité d'experts exerçant une activité de libraire, dont au moins...		
- un en littérature jeunesse	ALLAEYS Gaëlle	PORNEL Aline
- un en littérature belge de langue française	VACCARI Enrico	TORRES Alexandre
- un en bande dessinée	DELVOYE Quentin	SCHELKENS Laurent
- un en sciences humaines	MANGEZ Catherine	PUGLIESI Daniela
	DEVALCK Alain	DELBEKE Eva
	HAEGELSTEEN Eric	PEETERS Didier
	HERMAN Ariane	VERSCHUEREN Olivier
	SYMONS Véronique	DANBLON Déborah

2°) en qualité d'experts exerçant une activité d'éditeur de livres, dont...		
- deux en littérature de jeunesse	DESCHAMP, Fanny	/
	ROLAND, Mélanie	/
- deux en littérature générale	GODIN, Mélanie	/
	DE MÜELENAERE, Pierre	/
- deux en bande dessinée	HENNE, William	NOEL, Stéphane
	SCHLIRF, Yves	VAN MEERBEECK Gauthier
- deux en littérature régionale endogène	FAUCONNIER Jean-Luc	/
	FRANKINET Baptiste	/
- un en sciences humaines	CASSART Nicolas	/
- un en édition scolaire	MALDAGUE, Vincent	/
- un en art/patrimoine	ROLLAND, Alexandra	GUISSET Jacqueline
	SILLEN, Robert	/
3°) en qualité d'experts exerçant une activité d'auteur ou d'illustrateur et ayant prioritairement publié au moins deux ouvrages dont au moins...		
- quatre sont actifs en littérature de jeunesse	KAVIAN Eva	
	LEMAITRE, Pascal	
	PETEN, Chantal	
	QUEVY, Anne	
	BLANCHUT, Fabienne	
- cinq en littérature générale	DELLISSE, Luc	
	JUILLARD, Yvain	
	/	
	/	
- quatre en bande dessinée	THIVET, Jean-Philippe	
	LAMBE, Eric	
	LORHO, Joanna	MAIER, Corinne
	DUPRET, Annabelle	
- quatre en littérature régionale endogène	DEWEZ Joseph	
	DROIXHE Daniel	
	RAK Annie	
	BIEBUYCK Alexandra	

4°) en qualité d'experts en matières culturelles exerçant une activité de journaliste, d'enseignant, d'académicien ou de bibliothécaire dont notamment...		
- deux en philologie et littérature régionale endogène	HERLIN Michèle	ANDRE Carole
	DELMOTTE Bruno	/
- un en bande dessinée	COLLIGNON Stéphane	CRUCIFIX, Benoît
- un en littérature de jeunesse	VAN DEN BOSSCHE Brigitte	CAUWE, Lucie
- trois bibliothécaires	COURTOY Mathieu	/
	GARCIA GUILLEN Emilie	LEMAIRE Roseline
	GILLES Helen	ASSBAYHI Hanae
- trois titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue française dans les universités de la Communauté française	ARON Paul	DESSY Clément
	DENIS Benoit	/
	PIRET Pierre	/
	GOUKENS, Lode	/
	COLLART, Muriel	WALLEZ, Natacha

Article 2. - Le présent arrêté abroge les arrêtés du 28 juin 2012 nommant respectivement les membres du conseil du livre, de la commission des lettres, de la commission d'aide à la bande dessinée, de la commission d'aide à l'édition et de la commission d'aide à la librairie.

Article 3. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 12 février 2021.

B. LINARD